

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION SERVICE CARREFOUR OLLIOULES sur la commune principale de l'AIOT 55 Chemin de la Bouyere 83190 Ollioules.

La référence de votre dossier est A-2-N66IFY5P4M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/12/2022 à 12h57 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- jerome_porzio@carrefour.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- jerome_porzio@carrefour.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42824035200065**

Raison sociale **CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 RUE JEAN MERMOZ

ZAE SAINT GUENALT

91000 EVRY COURCOURONNES

Signataire

Nom : **DEBELLE**

Prénom : **FREDERIC**

Qualité : **DIRECTEUR DE MAGASIN**

Adresse électronique : **fredericdebelle@carrefour.com**

Téléphone fixe : **+(33) 494068979**

Référent

Nom : **PORZIO**

Prénom : **JEROME**

Fonction : **RESPONSABLE POLE TRAVAUX SUD-EST**

Adresse électronique : **jerome_porzio@carrefour.com**

Téléphone portable : **+(33) 607093814**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **jerome_porzio@carrefour.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION SERVICE CARREFOUR OLLIOULES**

Description des activités :

L'activité présente sur la future installation sera : - une station-service avec distribution de produits hydrocarbures sur pistes VL & PL

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **55 Chemin de la Bouyere 83190 Ollioules**

X : 934164

Y : 6229198

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 280.65 t	DC	
1414	2-d	Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés	Nombre maximal de (dé)chargement 247 u/j	DC	calcul établi pour une cuve de 5 t de GPL et un remplissage de réservoir de véhicule GPL de 40L en moyenne
1435	2	Stations service	Volume annuel distribué 12021 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux pluviales hydrocarburées

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

L'installation de deux séparateur à hydrocarbures est prévu : - Un premier proche de la zone de dépotage - Un deuxième entre la cuve GPL et l'air de distribution La station-service sera également équipée d'une cuve de surverse de 10 m3 en cas d'avarie sur le système de dépotage évitant ainsi tout rejets ou résidus polluants dans l'environnement.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **10000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires seront dépolluées grâce aux séparateurs à hydrocarbures avant d'être rejetées vers le réseau d'eaux pluviales existant.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les gaz rejetés seront produits par les vapeurs de carburants présents dans les cuves servant de réservoirs aux carburants distribués sur la station-service, ces gaz seront filtrés par des événements conformément à la réglementation et aux normes s'appliquant pour ce type d'installation.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Lors du dépotage du camion vers les cuves de carburant, le camion récupère les vapeurs de carburants et celles-ci seront ensuite éliminées dans des centres de traitements spécialisés.

Autres sources :

Il n'y aura pas d'autres sources de rejets présentes sur la station-service.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets seront collectés dans un premier temps grâce à des poubelles mises en place sur le site, permettant ensuite le ramassage de ces déchets par un service spécialisé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Divers moyens de sécurité incendie seront mis en place : - Des couvertures anti feu - Des extincteurs sur chaque îlot de distribution et sur l'aire de dépotage - Un système d'arrêt d'urgence dans le local technique en sortie de la station-service - Des interphones seront installés sur chaque îlot de la station-service

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

CARREFOUR-OLLIOULES-ICPE01-PLAN SITUATION.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

CARREFOUR-OLLIOULES-ICPE02-PLAN DE MASSE PROJET.pdf